

Rapport de la COFIN sur le préavis 18/2012 concernant le projet de budget 2013

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises, les 12 et 19 novembre 2012.

Présents : M. Alain Vionnet, Président
M. Jacques Laurent, Rapporteur
Mme Marie-France Vouilloz Burnier
M. Stéphane Jaquet (excusé pour la séance du 12 novembre)
M. Leonardo Pescante
M. Eric RoCHAT
M. Pierre Zapf

La COFIN remercie chaleureusement Monsieur le Syndic Alain Bovay, par ailleurs municipal des finances, et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, pour leur souci d'information et de transparence et pour la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée.

La COFIN a également pu rencontrer les quatre autres municipaux pour obtenir des éclaircissements sur les éléments budgétaires concernant leurs dicastères respectifs.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses reçues de la part de la Municipalité.

La COFIN tient tout d'abord à relever que le budget 2013 est déficitaire, puisqu'il présente un excédent de charges de 1'892'820 CHF ; le déficit est lié une fois encore, et pour l'essentiel, à un report de charges du canton en augmentation de 1'024'800 frs, soit une augmentation des charges cantonales de 18% par rapport au budget 2012. Il faut toutefois noter que cette augmentation comprend le nouveau déficit de 308'000 frs de la ligne 202 des VMCV qui desservira dorénavant la zone industrielle. La Commune fait ainsi partie des 90% des communes du canton qui présentent elles aussi un budget 2013 déficitaire, alors que seules 30% d'entre elles étaient déficitaires en 2011.

La part des charges reportées cantonales et intercommunales s'élèvent à 42.5% en 2013, diminuant d'autant le budget à disposition de la Municipalité.

La COFIN constate que la Municipalité a diligemment recherché des économies dans ses charges de fonctionnement qui s'établissent en baisse de plus de 500'000 frs par rapport au budget 2012. D'autre part, les prévisions de rentrées fiscales permettent d'envisager des revenus d'impôts en hausse de près de 1 million de frs par rapport au budget 2012.

Avec une marge d'autofinancement négative, la Commune va devoir recourir à l'emprunt pour faire face à ses frais de fonctionnement avant même d'envisager des investissements. A noter qu'une commune vaudoise sur cinq est dans une situation similaire.

Le plan d'investissements 2013 prévoit, quant à lui, des dépenses de 5'840'000 frs qui devront être financées entièrement par l'emprunt, portant l'endettement de la Commune à 36 millions de frs à fin 2013.

Etant donné que l'arrêté d'imposition voté par le Conseil Communal en 2011 est en vigueur pour deux ans, une augmentation inévitable d'impôts devra être proposée à fin 2013 au Conseil Communal pour corriger le déséquilibre financier et pour financer les futurs investissements importants en particulier dans l'extension du Collège de Clos-Béguin et dans la construction de la Crèche-Garderie.

La COFIN, de concours avec la Municipalité, suit de près les développements actuels en matière de péréquation cantonale et de report de charges du canton vers les communes, notamment les initiatives de l'UCV pour s'assurer que les mesures adéquates seront prises l'année prochaine, notamment en matière de frein des investissements et de hausse du taux d'imposition.

REMARQUES ET REPONSES *(les réponses reçues figurent en italique)*

1 ADMINISTRATION GENERALE

- 110.3185 Honoraires 33'000.- dont 15'000.-- pour Agenda 21, postulat Michel Mamin
Suite au postulat de notre collègue, un groupe de travail s'est mis en place avec Blonay pour la préparation d'un Agenda 21.
- 110.3193 Cotisations et frais divers
La CoFin souhaiterait que ce poste soit scindé en cotisations d'une part, frais divers de l'autre et puisse faire l'objet d'un détail lors d'une prochaine présentation.
- 110.3520 35'000.00 fonds intercommunal pour jeunes sportifs.
St-Légier paie 7 CHF par habitant ; un soutien financier est accordé par ce fonds à toute société sportive de la Riviera qui comprend et entraîne des jeunes.
- 110.3659 89'000.- dons à associations & institutions diverses
*Sociétés de musique et concerts 45'000.-
Associations sportives et compétitions 16'900.-
Divers et social 21'100.-*
- 110.4902 revenus 15'000.-- prestations pour le service des eaux
Il s'agit bien là d'une prestation affectée dont nous retrouvons le pendant sous Service des Eaux: 810.3909
- 110.4903 revenus 15'000.-- prestations pour le service des égouts
Il s'agit là également d'une prestation affectée dont nous retrouvons le pendant sous Service des Egoûts 460.3909

2. FINANCES

3. DOMAINES ET BATIMENTS

35 Bâtiments

351/02 Auberge communale

3141 25'000.- Entretien
En particulier maintenance ascenseur

3182 350.- frais téléphone
Alarme ascenseur

352/03 Collège du Clos-Béguin

4392 90'000.- Locations, revenus
70'000.- provenant du contrat d'utilisation par l'Ecole du Haut-Lac des salles de gymnastique et de la piscine. Contrat signé avec la Commune le 23 avril 2012.

352/12 Buvette et vestiaire Praz-Dagoud

3141 27'000.- Entretien
*20'000.- Amortissement du prêt de 200'000.- de la Commune au FC St-Légier pour une période de 10 ans selon Convention du 4 octobre 2010
Le prêt est amorti de 20'000 frs/an en compensation des menus travaux d'entretien et de réparation, de nettoyage des infrastructures mises à disposition et de marquage des terrains effectués par le club d'ici au 31.12.2021
Un intérêt de 2% annuel est dû sur le solde résiduel pour toute la durée de la Convention, soit 3200 frs en 2013, comptabilisés dans le compte 220.4221*

La COFIN précise que le FC St-Légier bénéficie des prestations suivantes d'une valeur de 278'000 frs/an de la part de la Commune.

ACTIFS	Frs
1) Terrains herbeux mis à disposition à Praz-Dagoud	
2) Anciens vestiaires mis à disposition	
3) Terrain Synthétique construit en 2010 d'une valeur de	2'215'565
Subventions et participations intercommunale de	-1'238'400
Amortissements	<u>-202'165</u>
Valeur au bilan à fin 2012	775'000
4) Nouveaux vestiaires et buvette mis à disposition	1'632'639
Participation du FC-St-Légier	-200'000
Amortissements	<u>-85'139</u>
Valeur d'acquisition au bilan	1'347'500
5) Prêt au FC St-Légier (intérêt 2%, 10 ans)	200'000
Amortissements	<u>-40'000</u>
Valeur résiduelle du prêt	<u>160'000</u>
Total des actifs	2'282'500

CHARGES ANNUELLES	compte	Frs
6) Don au FC St-Légier	110.3659	13'500
7) Entretien terrains	440	60'500
8) Location terrains	440.4272	-5'000
9) Charges vestiaires & buvette	352/12	19'500
10) Amortissement terrain synthétique	230.3311	65'000
11) Amortissement vestiaires et buvette	230.3312	42'500
12) Amortissement prêts FC St-Légier	352/12 - 3141	20'000
13) Intérêts payés par FC St-Légier (2013)	220.4221	-3'200
14) Intérêts sur emprunts (2'282'500 frs résiduels à 2.87%)		<u>65'507</u>
Total des charges		278'307

4 TRAVAUX

410	Bureau technique
410.3011	465'000.- Traitements du personnel <i>31 août 2013, 1 poste de secrétaire en moins au Bureau technique</i>
410.3091	5'300.- Frais de formation prof. Personnel <i>Moins de cours pour le personnel</i>
410.3101	2'400.- Imprimés, fournitures de bureau <i>Poste porté au budget, base zéro, y compris compte 410.3151</i>
410.3156	33'000.- Maintenance informatique <i>Logiciel utilisé pour le site, licence, achat de données cadastrales, mise à jour de plan, carto Riviera, système informatique du territoire (SIT), formation, etc.</i>
410.4659	9'700.- Participations de tiers, Revenus <i>Travail pour des privés, relevés GPS, remplacements regards sur les routes</i>

410.4906	35'000.-	Prestation au service des égouts, Revenus <i>Revenus sur les heures effectives 2011, idem pour le compte 410.4907</i>
430	Routes	
430.3080-92	0.00	<i>Pas de recherche de personnel</i>
430.3115	34'400.-	Achat matériel, machines, véhicules <i>Lame à neige, souffleuse</i>
410.3123	60'000.-	Eclairage public <i>Convention forfaitaire</i>
430.3135	60'000.-	Produits de déneigement <i>Solde stock de sel</i>
430.3185	40'000.-	Honoraires et frais d'expertises <i>Etude amélioration espaces publics</i>
430.4363	55'000.-	Facturation à des tiers <i>Facture essence à d'autres services et employés</i>
430.4517	210'000.-	Subventions cantonales <i>Chemin amélioration foncière, revenu ponctuel</i>
430.4522	602'500.-	Fonds de péréquation horizontal (thématiques) <i>Concernant les travaux 2011</i>
440	Terrains de sport	
440.3123	4'000.-	Eclairage <i>Pas de pose de compteur</i>
440.3145	41'500.-	Entretien <i>Terrains herbeux moins utilisés car synthétique</i>
440.4272	5'000.-	Location terrains de football, revenus <i>Convention avec l'Ecole du Haut-Lac, moyenne d'heures d'utilisations</i>
441	Parcs et jardins	
441.3115	10'900.-	Achats de véhicules, machines, matériel <i>Réponse : Citerne d'arrosage pour la camionnette avec accessoires</i>
45	Ordures ménagères	
450.3185	5'000.-	Honoraires et frais d'expertises <i>GédéRiviera, étude taxe au sac</i>
460	Egouts et épuration	
460.3185	50'000.-	Contrôle mises à l'enquête/ mise à jour de plans <i>Intégration des relevés PGE</i>
460.3906	35'000.-	Prestation bureau technique <i>Heures effectives 2011</i>

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

58	Temple et cultes	
580.3011	60'000.-	Traitements du personnel <i>Augmentation de CHF 5'000 par rapport au budget 2012 en relation avec l'engagement d'une nouvelle organiste</i>
580.3111	13'000.-	Achat de mobilier <i>Mobilier pour salle de paroisse au rez de la Cure. Economie possible car Municipalité propose de mettre à disposition gratuitement le mobilier de l'ancienne salle du conseil.</i>
580.3185	21'000	Honoraires, frais paroisse

CHF 19'000 pour une étude du remplacement du chauffage de l'église de la Chièsa qui est actuellement électrique et n'est plus aux normes et doit donc être obligatoirement changé. Le remplacement permettra à terme des économies d'énergie.

6. SERVICES GENERAUX ET POLICE

610.3511 392'500 Participation Police Cantonale

En augmentation par rapport au budget 2012 en raison de la valeur du point d'impôt qui a légèrement augmenté et implique une augmentation automatique ainsi qu'un rattrapage car il n'avait été prévu que 2 points d'impôts (initialement prévu) contre un arrêté final à 2.37 points d'impôts.

610.3251 925'000 Participation Police Riviera

En diminution en raison du fait que l'effectif prévu n'est pas atteint et que certaines manifestations ont été facturées aux sociétés ce qui a permis une diminution des charges facturées aux communes.

7. SECURITE SOCIALE

720 Prévoyance sociale

720.3655 730'000.- Accueil de jour des enfants

Ce chiffre représente la première estimation budgétaire de la Fondation intercommunale. Après une demande d'économies, la part à la charge de Saint-Légier s'élève à 631'426.- pour la Fondation intercommunale à quoi, il faut ajouter 25'000.- pour la FAJE (Fondation cantonale), soit 5.- par habitant. Le total s'élève donc à 656'426.- (Economie de 73'574 frs pas prise en compte au moment du bouclage du budget)

Les économies réalisées portent sur le gel de certaines prestations :

- non remplacement d'accueillantes en milieu familial ;
- limitation du nombre de places d'accueil dans les structures parascolaires du Grand-Pré et de la Fourchette Rouge.

Qu'en est-il de l'audit de la Fondation mandaté par les deux municipalités ?

Le prix de l'audit (16'000.-) est déjà compris dans le budget total de la Fondation intercommunale.

8. SERVICE DES EAUX

810.3182 4'000.- frais de téléphone

dus aux alarmes spécifiques à la surveillance des réservoirs d'eau (avec propre câble)

810.3185 29'400.- honoraire

3'000 frais de géomètre par site, analyse de qualité 1500 frs, catalogue de mesures pour satisfaire les opposants (3% de la consommation d'eau + catalogue)

810.3907 50'000.- prestations du bureau technique

montant selon les heures effectives base 2011 avec contrepartie dans 410.4907

* * *

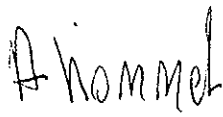
Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN recommande aux membres du Conseil communal d'adopter le projet de budget 2013 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	Fr.	29'627'170.00
Recettes	Fr.	27'734'350.00

Excédent des dépenses	Fr.	1'892'820.00

Pour la COFIN :


Le président

Alain Vionnet


Le rapporteur

Jacques Laurent